

Actu Santé Travail

N° 33, janvier 2019

Sommaire :

Save the date #LaPreventionEnActions	2
Extraits du journal officiel de la République française	2
Extraits du journal officiel de l'Union européenne	3
Sénat	3
Assemblée nationale	4
Jurisprudence	4
Plan national de mobilisation contre les addictions 2018-2022	5
Recommandations	6
Normalisation	6
Les dispositions entrées en vigueur au 1er janvier	7
Les points de vigilance de l'année 2019	8
Les brèves	10
Rapports et études	12
Sur le web	13
La boîte à outils	14
Les chiffres en plus	15
Nouveautés INRS	15
Congrès, colloques, conférences	16
Bonne et mauvaise position de travail	17

Save the date #LaPreventionEnActions

Le 12 mars prochain, les services de santé au travail organiseront partout en France des rencontres sur la prévention en entreprise, à destination de tous leurs publics. Cette journée **nationale inédite** sera l'occasion de présenter la réalité de la prévention en santé au travail et de partager les actions réussies conduites au quotidien par les SSTI avec les entreprises adhérentes et leurs salariés.

RENCONTRES
SANTÉ-TRAVAIL

**La prévention
en actions**

Pourquoi cet évènement ? En amont d'un projet de loi réformateur, il s'agit d'actualiser l'image des SSTI, telle qu'elle est aujourd'hui perçue par les acteurs nationaux et locaux de leur environnement.

A qui s'adresse-t-il ? : Cet événement s'adresse aux entreprises adhérentes représentées par les chefs d'entreprise et leurs relais RH.



Extraits du journal officiel de la République française

22/12/2018

- [Arrêté du 17 décembre 2018](#) relatif à l'interdiction d'utilisation du pont élévateur de marque Krömer modèle TP 16-3.2T-H

26/12/2019

- [Décret n° 2018-1222 du 24 décembre 2018](#) portant diverses mesures de simplification dans le champ du handicap.

27/12/2019

- [Arrêté du 20 décembre 2018](#) relatif au contenu de l'attestation prévue par l'article R. 5212-1-5 du code du travail. [*Handicap*]

30/12/2018

- [Décret n° 2018-1340 du 28 décembre 2018](#) portant sur l'expérimentation relative à la réalisation de la **visite d'information et de prévention des apprentis par un professionnel de santé de la médecine de ville**.

29/12/2018

- [Arrêté du 27 décembre 2018](#) portant extension d'un accord conclu dans le cadre de la **convention collective nationale des services de santé au travail interentreprises**.
- [Avis](#) aux organisations professionnelles d'employeurs et de salariés. (*Un projet de décret en Conseil d'Etat a été élaboré par le ministère du travail et par le ministère de l'agriculture et de l'alimentation. Ce texte fixe des valeurs limites d'exposition professionnelles (VLEP) contraignantes pour huit substances figurant dans la directive (UE) 2017/164 de la Commission du 31 janvier 2017 établissant une quatrième liste de valeurs limites indicatives d'exposition professionnelle en application de la directive 98/24/CE du Conseil et portant modification des directives de la Commission 91/322/CEE, 2000/39/CE et 2009/161/UE.*)

03/01/2019

- [Avis](#) du ministère chargé du travail relatif à des équipements de protection individuelle (**EPI**) protégeant contre les produits phytopharmaceutiques.

09/01/2019

- [Décret n° 2019-15 du 8 janvier 2019](#) portant application des dispositions visant à supprimer les écarts de rémunération entre les femmes et les hommes dans l'entreprise et relatives à la lutte contre les violences sexuelles et les agissements sexistes au travail.

11/01/2019.

- [Arrêté du 18 décembre 2018](#) relatif à la restriction d'utilisation et de mise sur le marché de certains bois traités.

29/01/2019

- [Arrêté du 23 janvier 2019](#) portant extension d'un accord conclu dans le cadre de la convention collective nationale des services de santé au travail interentreprises (n° 897).

Extraits du journal officiel de l'Union européenne

27/12/2018

- [Résumé des décisions de la Commission européenne](#) relatives aux autorisations de mise sur le marché en vue de l'utilisation et/ou aux autorisations d'utilisation de substances énumérées à l'annexe XIV du règlement (CE) no 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (**REACH**) [publié conformément à l'article 64, paragraphe 9, du règlement (CE) no 1907/2006].

16/01/2019

- [Directive du Parlement européen et du Conseil n°\(UE\) 2019/130 du 16/01/2019](#) portant modification de la directive 2004/37/CE concernant la protection des travailleurs contre les risques liés à l'exposition à des agents cancérigènes ou mutagènes au travail.

La directive de 2004 visera bientôt huit agents cancérigènes ou mutagènes supplémentaires, soit 22 au total. Une directive la révisant, datée du 16 janvier 2019, entrera en effet en vigueur le 20 février prochain. Un chiffre qui devrait à nouveau augmenter, une troisième révision devant prochainement être finalisée. LSQ 04/02/2019.

Sénat

Inaptitude au travail et coordination des services de santé au travail. Réponse du Ministère du travail en date du 17/01/2018 sur le prononcé de l'inaptitude lorsqu'un qu'un salarié reconnu inapte dans un service de médecine du travail, au titre d'un métier, soit reconnu apte, ultérieurement, par un autre médecin du travail relevant d'un autre service. *Question posée le 22/02/2018.*

- [Lire la réponse du Ministère du travail](#)

Dépistage et insertion professionnelle des adultes atteints de troubles « dys » : M. Yves Daudigny attire l'attention de Mme la ministre des solidarités et de la santé sur l'insuffisance de diagnostic des adultes porteurs de troubles dys, dans le cadre de l'accès à l'emploi des travailleurs handicapés.

- [Lire la réponse du Ministère du travail, 17/01/2019](#)

Situation des salariés reconnus inaptes par la médecine du travail : M. Pascal Allizard attire l'attention de Mme la ministre du travail sur la situation des salariés qui peuvent faire l'objet d'arrêts

de travail, qu'ils soient d'origine professionnelle ou non professionnelle, et dont certains, à leur terme, donnent lieu à une reconnaissance d'inaptitude du salarié au poste par le médecin du travail.

- [Lire la réponse du Ministère du travail, 17/01/2019](#)

Vapotage : Demande au Gouvernement de clarifier sa position sur la cigarette électronique et la « vape », notamment comme aide à l'arrêt du tabac.

- [Lire la réponse du Ministère de la santé du 17/01/2019.](#)

Cigarette électronique et lutte contre le tabagisme : Quelles sont les intentions du Gouvernement en matière de recherche et d'information sur le vapotage dans le cadre d'une stratégie de santé publique d'aide à l'arrêt du tabac ?

- [Réponse du ministère de la santé du 17/01/2019.](#)

Pénurie de médecins du travail (collectivités locales) : Demande de précisions sur les mesures que le Gouvernement pourra mettre en œuvre, afin de répondre à l'inquiétude légitime suscitées au sein des collectivités locales.

- [Réponse du Ministère du travail du 31/01/2019.](#)

Difficultés de la médecine du travail : La demande porte sur les mesures que compte prendre le Ministère du travail pour mettre fin à la pénurie de médecins du travail et pour que la médecine du travail puisse continuer à jouer son rôle de médecine préventive au service exclusif des salariés.

- [Réponse du Ministère du travail du 31/01/2019.](#)

Situation des services de santé au travail interentreprises : la demande porte sur les mesures que la ministre de la santé entend prendre afin de répondre aux préoccupations et aux attentes des représentants des services de santé au travail interentreprises. [Demande transmise au Ministère du travail]

- [Réponse du Ministère du travail du 31/01/2019.](#)

Assemblée nationale

Questions/ réponses : Difficultés rencontrées par le SIST des Deux Sèvres. Mme Delphine Batho interroge Mme la ministre du travail sur les difficultés rencontrées par le service interentreprises de santé au travail (SIST) des Deux-Sèvres pour recruter des médecins du travail qualifiés.

- [Lire la réponse du Ministère du travail le 29/01/2019.](#)

Jurisprudence

Faute grave : Des propos humiliants et répétés à connotation raciste tenus par salarié à l'encontre d'un autre sont constitutifs d'une faute grave rendant impossible le maintien du salarié dans l'entreprise. De jurisprudence constante, la cour sociale considère que le fait de proférer des insultes racistes est constitutif d'une faute grave, et ce d'autant plus lorsque celles-ci émanent d'un supérieur hiérarchique. *LSQ du 08/01/2019.*

- [Cass.soc., n° 17-14594 du 05/12/2018](#)

Licenciement pour inaptitude : Le salaire est dû jusqu'à présentation de la lettre de licenciement, même si le salarié ne peut exécuter un préavis en raison de son inaptitude. *LSQ du 08/01/2019.*

- [Cass. Soc., n° 17-20801 du 12/12/2018.](#)

Durée hebdomadaire maximale de travail : La durée hebdomadaire maximale de travail de 48 heures par semaine, qui doit s'apprécier sur une semaine civile (du lundi au dimanche) et non sur 7 jours consécutifs (par exemple de mercredi au mardi), est conforme aux dispositions de la directive européenne « Temps de travail ». *Actuel|RH le 16/01/2019.*

- [Cass. soc., 12 déc. 2018, n° 17-17.680](#)

Inaptitude : les juges limitent la portée de l'obligation de reclassement : L'employeur doit-il justifier pourquoi certains postes disponibles sur internet n'ont pas été proposés à un salarié inapte ? Le licenciement pour inaptitude peut-il être invalidé lorsque le médecin du travail refuse d'émettre un avis ? La cour de cassation illustre à nouveau sa jurisprudence sur l'obligation de reclassement dans deux arrêts. *Les Editions Législatives le 23/01/2019.*

- [Lire l'arrêt Cour de Cassation Chambre Sociale n° 17-24316](#) (Reclassement au niveau du groupe)
- [Lire l'arrêt Cour de Cassation Chambre Sociale n° 17-21516](#) (Refus du médecin de rendre un avis)

L'hypersensibilité aux champs électromagnétiques d'un fonctionnaire reconnue comme maladie professionnelle : Le tribunal administratif de Cergy-Pontoise juge suffisante la probabilité que l'hypersensibilité électromagnétique contractée par un fonctionnaire soit en rapport avec son travail pour que son employeur reconnaisse la maladie professionnelle. *Les Editions législatives, 23/01/2019*

- [Lire le jugement.](#)

Le salarié déclaré apte à son poste ne peut être licencié pour inaptitude : Dans cet arrêt du 12 décembre 2018, la Cour de cassation rappelle que lorsque le médecin du travail déclare un salarié apte à son poste de travail, y compris avec des réserves, l'employeur ne peut le licencier pour inaptitude. L'équipe juridique de l'ISTNF fait le point.

- [Lire les commentaires du 28/01/2019.](#)
- [Retrouver le texte officiel sur Légifrance](#)

Obligation d'organiser une visite de reprise : encore faut-il que le salarié se manifeste :

L'employeur ne peut pas être condamné pour un manquement à l'organisation de la visite de reprise d'une salariée qui était en congé maternité, puis en arrêt maladie si celle-ci ne s'est pas manifestée à l'issue de son arrêt de travail. *Actuel|RH le 28/01/2019.*

- [Lire l'arrêt Cour de Cassation Chambre Sociale n° 17-21451.](#)

L'employeur peut être tenu civilement responsable des faits de harcèlement commis par l'un de ses salariés : Dans cette affaire, une assistante de direction obtient la condamnation pénale du directeur général d'une clinique privée, ainsi que du responsable des ressources humaines, pour des faits de harcèlement moral à son encontre. *Les Editions législatives, 30/01/2019*

- [Cass. crim., 13 nov. 2018, n° 17-81.398](#)

Plan national de mobilisation contre les addictions 2018-2022

La Mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives (Mildeca) a publié, le 8 janvier 2019, [le plan national de mobilisation contre les addictions 2018-2022](#), validé par le cabinet du Premier ministre le 19 décembre 2018.

En matière de santé au travail, cinq objectifs sont affichés :

- Améliorer les connaissances et les compétences des acteurs du monde du travail dans le domaine des addictions,
- Sensibiliser les acteurs de la formation professionnelle des jeunes,
- Mettre en place des mesures ciblées pour des secteurs ou des catégories professionnelles particulièrement exposés à des conduites addictives,
- Réduire les accidents du travail en lien avec la consommation de substances psychoactives
- Encourager les expériences permettant de lutter contre la désinsertion professionnelle en lien avec les conduites addictives.

Il est ainsi prévu, entre autres mesures, d'améliorer la coordination entre médecin du travail, médecin-conseil de la sécurité sociale et médecin traitant, de mieux sensibiliser et former les acteurs de l'entreprise (DRH, encadrement, représentants du personnel), de conclure une convention avec les institutions responsables de la formation professionnelle des jeunes et de l'apprentissage, ou encore de favoriser la négociation sur la prévention des conduites addictives au niveau des branches professionnelles. *LSQ le 10/01/2019.*

Recommandations

R501 : Substitution des solvants chlorés lors des opérations de dégraissage dans le travail des métaux. Cette recommandation a pour objet la substitution du trichloroéthylène, du perchloréthylène et du dichlorométhane pour les opérations de dégraissage manuelles ou en machine, quel que soit son type : ouverte, capotée ainsi qu'hermétique.

- [Télécharger la recommandation.](#)

R502 : Pompage de déchets à l'aide de combinés hydrocureurs. Cette recommandation a pour objectif de fournir des préconisations aux entreprises réalisant des travaux de pompage de déchets et aux donneurs d'ordre, afin de sécuriser ces opérations. Le rôle respectif des acteurs dans la mise en œuvre des mesures de prévention est précisé.

- [Télécharger la recommandation.](#)

R503 : Manutention, manipulation et transfert des peaux dans les tanneries-mégisseries. En complément des textes réglementaires en vigueur, il est recommandé aux chefs d'entreprise des tanneries et mégisseries dont tout ou partie du personnel relève du régime général de la Sécurité sociale et manipule, manutentionne ou transfère des peaux, même à titre secondaire ou occasionnel, de prendre ou de faire prendre les mesures suivantes.

- Implantation des machines dans la logique de la fabrication
- Organisation des manutentions par des moyens adaptés
- Organisation des voies de circulation et maintien en état
- Evaluation des risques biologiques et mise en œuvre des mesures adaptées
- Information et formation du personnel aux risques spécifiques de l'activité

Cette recommandation annule et remplace la recommandation R.419 adoptée le 24 mai 2005.

- [Télécharger la recommandation.](#)

Normalisation

- La norme **NF EN ISO 4869-2** Août 1995 (Acoustique - Protecteurs individuels contre le bruit - Partie 2 : estimation des niveaux de pression acoustique pondérés A en cas d'utilisation de

protecteurs individuels contre le bruit.) sera annulée le 5 janvier 2019 et remplacée par la [norme NF EN ISO 4869-2 Novembre 2018](#).

Janvier 2019 - Actualités Eurogip : Quoi de neuf en normalisation SST ? EUROGIP publie le résultat de la veille qu'il exerce dans le cadre de son activité Normalisation en santé-sécurité au travail :

- **NF X46-101 Repérage amiante** - Repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante dans les navires, bateaux et autres constructions flottantes - Mission et méthodologie
- **NF X50-162 Prévention du risque routier** - Activité de conseil et de formation à la prévention du risque routier - Prestations des organismes de conseil et de formation
- **NF EN ISO 4007** Équipement de protection individuelle - Protection des yeux et du visage - Vocabulaire
- **NF EN 358** Équipement de protection individuelle de maintien au travail et de prévention contre les chutes de hauteur - Ceintures et longes de maintien au travail ou de retenue
- **NF EN 13832** Chaussures protégeant contre les produits chimiques
 - Partie 2 : exigences pour les contacts limités avec les produits chimiques
 - Partie 3 : exigences pour les contacts prolongés avec les produits chimiques

Les dispositions entrées en vigueur au 1^{er} janvier

L'année 2019 sera jalonnée de plusieurs événements en matière de santé et sécurité au travail : tour d'horizon des dates à ne pas manquer ou des sujets à suivre. *Les Editions législatives, 15/01/2019, [extraits].*

• **Obligation de désigner des référents :**

La loi Avenir professionnel du 5 septembre 2018 prévoit d'une part, qu'un référent en matière de lutte contre le harcèlement sexuel et les agissements sexistes soit désigné par le parmi ses membres, et d'autre part que dans toutes les entreprises d'au moins 250 salariés, soit désigné un référent pour « orienter, informer et accompagner » les salariés en matière de lutte contre le harcèlement sexuel et les agissements sexistes (C. trav., art. L. 1153-5-1). Le texte ne précise pas qui désigne ce dernier référent ni comment.

• **Obligation de négocier sur la prévention de certains risques professionnels**

Les entreprises concernées par l'obligation de négocier sur la prévention de certains risques professionnels sont celles qui ont au moins 50 salariés ou appartiennent à un groupe d'au moins 50 salariés et qui remplissent une des 2 conditions suivantes :

- Au moins 25 % des salariés exposés à l'un des 6 facteurs de risques professionnels (ex-pénibilité) : activités en milieu hyperbare, températures extrêmes, bruit, travail de nuit, travail en équipes, travail répétitif.
- Un indice de sinistralité supérieur à 0,25. Cet indice est le rapport, pour les 3 dernières années connues, entre le nombre d'accidents du travail (hors accidents de trajet) et de maladies professionnelles, et l'effectif de l'entreprise.

• **Transformation des points inscrits sur le compte personnel de prévention de la pénibilité :**

Par un décret du 27 décembre 2018 un point inscrit sur le compte personnel de prévention de la pénibilité ouvre droit à un montant de 375 euros (contre 25 heures jusqu'au 31 décembre 2018) de prise en charge des frais d'une action de formation professionnelle continue en vue d'accéder à un emploi non exposé ou moins exposé.

• **Réforme des dispositions relatives aux apprentis**

La loi Avenir professionnel contient de nombreuses dispositions relatives aux apprentis. En matière de santé et sécurité au travail, il convient de retenir les éléments suivants :

- La limite d'âge maximum pour entrer en apprentissage est repoussée à 29 au début de l'apprentissage (sauf exceptions).
- La visite d'embauche auprès du médecin du travail est remplacée par une visite médicale auprès d'un médecin traitant *pendant une période transitoire jusqu'au 31 décembre 2021* si aucun professionnel du service de santé au travail n'est disponible dans un délai de 2 mois.

- **Temps de travail pour les jeunes travailleurs**

Par dérogation, à la règle selon laquelle « les jeunes travailleurs ne peuvent être employés à un travail effectif excédant huit heures par jour et trente-cinq heures par semaine, la loi Avenir professionnel a prévu que pour certaines activités déterminées par décret en Conseil d'Etat, lorsque l'organisation collective du travail le justifie, le temps de travail des jeunes travailleurs (salariés ou stagiaires de moins de 18 ans) peut être porté à 10 heures par jour et 40 heures par semaine.

- **Application de la recommandation R 499 pour toutes les installations de travail au froid sous température dirigée :**

Le CTN D de la CNAMTS a adopté une nouvelle recommandation pour diminuer et limiter les risques liés au travail au froid pour les locaux de travail à température dirigée. Il s'agit de tout local de travail non mobile pour lequel la température est augmentée ou diminuée artificiellement pour permettre la conservation des produits thermo-sensibles (alimentaires ou non).

- **Opposabilité des textes d'interprétations publiés sur le site du ministère du travail :**

Depuis le 1^{er} janvier 2019, toutes les circulaires, instructions, notes ou réponses ministérielles sont publiées sur l'un des sites internet gouvernementaux dont le ministère du travail fait partie. Les instructions ou circulaires qui n'ont pas été publiées sur l'un de ces sites ne sont pas applicables et leurs auteurs ne peuvent s'en prévaloir à l'égard des administrés. Pour être applicables elles doivent être publiées sur l'un de ces sites dans un délai de quatre mois à compter de leur signature, à défaut, elles sont réputées abrogées.

En matière de **santé sécurité au travail**, le ministère du travail a publié **trois documents opposables** :

- Instruction n° DGT/ASN/2018/229 du 2 octobre 2018 relative à la prévention des **risques d'exposition aux rayonnements ionisants**
- Instruction n° DGT/CT2/2015/238 du 16 octobre 2015 concernant l'application du décret du 29 juin 2015 relatif aux **risques d'exposition à l'amiante**
- Circulaire n° DGT/CT2/2015/160 du 7 mai 2015 relative à la **prévention et à la protection des travailleurs contre les risques chimiques dans les conteneurs et autres contenants de marchandises**

- **Uniformisation de la durée d'indemnisation du mi-temps thérapeutique :**

Depuis le 24 décembre 2019, date d'entrée en vigueur de la loi de financement de la sécurité sociale pour 2019, la possibilité pour chaque caisse primaire d'assurance maladie (CPAM) de fixer librement la durée d'indemnisation du temps partiel thérapeutique est supprimée. Désormais la durée d'indemnisation est uniformisée pour toutes les caisses.

Les points de vigilance de l'année 2019

- **Conformité de tous les équipements de protection individuels (EPI)**

Depuis le 21 avril 2018, le règlement n° 2016/245 du Parlement européen et du Conseil 9 mars 2016 est entré en vigueur mais jusqu'au 20 avril 2019, les EPI conformes à la directive peuvent continuer à être mis sur le marché. À partir du 21 avril 2019, tous les EPI mis sur le marché devront être conformes au règlement.

- **Aménagement des bureaux pour les salariés handicapés :**

Afin de s'assurer de l'égalité de traitement des travailleurs handicapés, l'employeur devra s'assurer que « les logiciels installés sur le poste de travail des personnes handicapées et nécessaires à leur

La santé des travailleurs sous-traitants dans le secteur du nucléaire. Le 5 novembre dernier, la Maison des Sciences de l'Homme de Grenoble a accueilli Marie-Aurore Ghis Malfilatre, doctorante au centre d'étude des mouvements sociaux pour un séminaire au cours duquel elle a présenté une étude ethnographique qu'elle a menée dans les camps de ces travailleurs installés à proximité de centres nucléaires. *Echosciences Grenoble, 13/11/2018.*

- [Lire le résumé.](#)

Attributions du CSE en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail. Le Ministère du travail a mis en ligne une nouvelle fiche pratique du droit qui fait le point sur les attributions du CSE en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail. *Ministère du travail, 11/01/2019.*

[Lire la fiche.](#)

Transports de marchandises dangereuses par voies terrestres : ce qui a changé au 1er janvier 2019. Les nouvelles versions 2019 des textes internationaux ADR, ADN et RID sur le transport de marchandises dangereuses par voies terrestres entreront pleinement en vigueur au 1er juillet 2019. Elles entraînent une actualisation de l'arrêté TMD applicable en France. De nouvelles dispositions concernent le conseiller à la sécurité, les citernes-fixes, les matières corrosives ainsi que le renforcement des règles applicables aux batteries au lithium. Un [arrêté](#) du 11 décembre 2018 modifie l'arrêté du 29 mai 2009 relatif aux transports de marchandises dangereuses par voies terrestres, dit arrêté TMD. *Actuel |HSE, le 14/01/2019.*

Engagement des entreprises pour la prévention des conduites addictives (alcool, tabac et stupéfiants) : Le 24 mai 2018, Nicolas Prisse, président de la Mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives (MILDECA), a demandé à la Plateforme RSE de proposer des mesures susceptibles d'encourager les entreprises à s'engager dans des démarches volontaires visant à prévenir et à réduire les consommations à risque d'alcool, de tabac et de stupéfiants. *France Stratégie, le 14/01/2019.*

- [Lire le communiqué de presse](#)
- [Télécharger le rapport \(68 pages\)](#)

Vers une jurisprudence plus favorable à la santé au travail : Sur ces deux sujets majeurs que sont le préjudice d'anxiété des salariés exposés à des cancérogènes et l'obligation de sécurité pesant sur l'entreprise, la jurisprudence de la chambre sociale de la Cour de cassation devrait évoluer favorablement. *Santé&travail le 18/01/2019.*

- [Lire l'article.](#)

Souffrance au travail : quand il faut soigner les soignants. "Votre rôle, c'est de leur donner de l'oxygène", explique Marie Pezé, spécialiste de la souffrance au travail, à un groupe de médecins, psychologues ou encore kinésithérapeutes venus s'initier au repérage et à l'accompagnement des confrères soignants en détresse. *Le Point le 18/01/2019.*

- [Lire l'article.](#)

Accidents du travail en série dans un centre d'appels de Free : Selon l'inspection du travail, qui a saisi le procureur de la République, un grand nombre de téléconseillers de Certicall, un centre d'appels d'Iliad, maison-mère de Free, à Marseille, ont été victimes « d'incidents acoustiques » depuis trois ans. Ceux-ci ont entraîné de nombreux accidents du travail, des inaptitudes au poste et des invalidités. *La Tribune le 22/01/2019.*

- [Lire l'article.](#)

Pratique d'exercices physiques au travail. Quels bénéfices pour la prévention des TMS ? : Face à l'augmentation des troubles musculosquelettiques (TMS), 1ère maladie professionnelle reconnue en France, la pratique d'exercices physiques en entreprise se développe de plus en plus. Aujourd'hui, peu d'évaluations de ce type de programmes ont montré la preuve de leur efficacité pour prévenir la survenue de TMS. L'Institut national de recherche et de sécurité (INRS) rappelle aux employeurs et aux salariés l'importance de la prévention collective et de l'encadrement médical par les services de santé au travail. *INRS le 22/01/2019.*

- [Lire le communiqué de presse.](#)

Santé au travail. Vers un lancement de la réforme. Enfin ! : Après plusieurs mois

d'attente, la réforme de la santé au travail ne devrait pas tarder à être lancée. C'est du moins ce qu'a annoncé récemment le ministre du Travail, Muriel Pénicaud. En effet, d'abord prévue pour octobre, puis novembre 2018, cette réforme devrait finalement débiter d'ici fin janvier, voire février prochain. Pour encadrer les débats qui ne vont pas manquer d'animer ce vaste projet, le gouvernement devrait envoyer aux patronat et syndicats une « lettre de cadrage », ayant pour base le rapport du député Charlotte Lecocq. *PIC Magazine* le 23/01/2019.

- [Lire l'article.](#)

Des entreprises se penchent sur le travail de nuit et ses effets sur la santé : Fini les 3x8 ? De plus en plus d'entreprises se réorganisent pour contrer les effets sur la santé du travail de nuit, qui vont du simple trouble du sommeil au risque de cancer, affirme l'INRS, qui consacre un dossier à cette question. *Boursorama* le 25/01/2019.

- [Lire l'article et l'infographie.](#)

Avis sur un projet de décret relatif aux rayonnements ionisants : Le HCSP a rendu un avis sur le projet de décret transposant la directive 2013/59/Euratom du Conseil du 5 décembre 2013, publiée le 17 janvier 2014, fixant les normes de base relatives à la protection sanitaire contre les dangers résultant de l'exposition aux rayonnements ionisants, pour les dispositions concernant le code de la santé publique et le code de l'environnement. Le projet de décret introduit aussi des dispositions pour renforcer la sécurité des sources radioactives contre les actes de malveillance, en application de l'ordonnance n°2016-128 du 10 février 2016 portant diverses dispositions en matière nucléaire. *HCSP* le 27/01/2019.

- [Télécharger l'avis.](#)

Rapport Lecocq : Les contrôleurs de la Carsat mobilisés contre la réforme de prévention des risques. La Bretagne compte 17 contrôleurs de sécurité Carsat la branche risques professionnels de la Cnam Ils ont formé un collectif pour dénoncer le rapport de la députée Charlotte Lecocq, qui propose la réorganisation du système de santé au travail. *Ouest France* le 27/01/2019.

- [Lire l'article.](#)

Cancérogénicité des agents chimiques : traduction en français des monographies 1 à 123 du CIRC (actualisation 2019) : Le Docteur Bernard FONTAINE, médecin du travail et

toxicologue industriel, a mis à jour la traduction, en français, des listes résultant du travail des groupes d'experts du CIRC (Centre International de Recherche sur le Cancer) des monographies 1 à 123. Ce document présente les listes traduites en français des groupes 1 (cancérogènes), 2A (probablement cancérogènes), 2B (peut-être cancérogènes), accompagnées pour la plupart des agents, des circonstances d'exposition antérieures et/ou actuelles les plus fréquentes. *Présanse*, le 29/01/2019, 45 pages.

- [Consulter le document.](#)

Comment la médecine du travail de Haute-Vienne lutte contre la désinsertion professionnelle : Depuis 2015, l'AIIST 87 a accompagné plus de 200 salariés du département pour qu'ils puissent retrouver le chemin de l'emploi après une longue période d'arrêt maladie. Une méthode qui porte ses fruits. Explications dans l'article paru dans le Populaire du Centre le 29/01/2019.

- [Lire l'article.](#)
- [En savoir plus sur le dispositif maintien en emploi.](#)

Santé au travail des femmes : Le magazine de prévention du CROCT Bretagne consacre son dernier numéro à la santé au travail des femmes qui relève d'un enjeu majeur de santé publique. En Bretagne, le taux de maladies professionnelles est plus élevé chez les femmes que chez les hommes. *CROCT Bretagne*, janvier 2019, 4 pages.

- [Télécharger la lettre n°17.](#)

Pêcheurs, soignants, serveurs... les nouvelles victimes de la cocaïne : La « blanche », longtemps réservée à une élite fortunée, touche désormais tous les milieux sociaux. Moins chère, consommée de façon assumée y compris au travail, elle n'a pourtant rien perdu de sa dangerosité. Enquête sur une banalisation aussi alarmante que méconnue. *La Croix* le 30/01/2019.

- [Lire l'article.](#)

Systèmes d'alerte et de surveillance sentinelle pour l'identification de maladies liées au travail dans l'UE : Un nouveau rapport publié par l'EU-OSHA présente les conclusions sur ces systèmes d'alerte, permettant de définir les risques émergents pour la santé au travail et les

nouvelles maladies d'origine professionnelle.

Eurogip le 30/01/2019.

- [Lire l'article.](#)

Réforme de la santé au travail : "Arrêtons de tergiverser !", interpelle la députée Charlotte Lecocq.

Alors que les négociations sur la refonte de l'assurance chômage patinent, une autre réforme plus consensuelle portant sur la santé au travail doit être dévoilée en février. Co-rapporteuse d'un rapport sur le sujet remis au gouvernement en août dernier, la députée LREM Charlotte Lecocq revient sur ce dossier de santé publique majeur. *Challenges le 01/02/2019.*

- [Lire l'article.](#)

Cancer : quand le travail se révèle toxique...

Le rôle du travail dans la survenue des cancers est sous-estimé. Et les salariés peinent à obtenir réparation en cas de maladie professionnelle. *Le Point le 04/02/2019.*

Le Point le 04/02/2019.

- [Lire l'article.](#)

Rapports et études

Revue de la littérature épidémiologique sur le risque de cancer chez les pompiers : Une revue des publications sur le cancer chez les pompiers parues depuis l'analyse documentaire réalisée en 2007 par le CIRC a été entreprise dans le but de mettre en évidence de nouvelles preuves de liens ou des indicateurs d'associations possibles entre la profession de pompier et le cancer. Cette revue de la littérature a porté sur 21 sièges de cancer à l'égard desquels certaines preuves de lien non concluantes étaient ressorties des revues antérieures. *IRSST, 18/12/2018, 147 pages.*

- [Lire le résumé](#)
- [Télécharger le rapport](#)

Maintien en emploi : Des bonnes pratiques et difficultés pour le maintien dans l'emploi dans les entreprises ayant signé un accord agréé sur le handicap en Auvergne/Rhône-Alpes. *DIRECCTE Auvergne Rhône Alpes - Région Auvergne Rhône-Alpes, 11/2018.*

- [Maintien dans l'emploi dans les entreprises ayant signé un accord agréé sur le handicap en Auvergne-Rhône-Alpes](#) (64 pages)
- [Fiches bonnes pratiques pour le maintien dans l'emploi des travailleurs handicapés](#) (36 pages)

Bilan annuel de l'exposition professionnelle aux rayonnements ionisants en France - Modalités de surveillance de l'exposition des travailleurs. Comme les années précédentes, l'IRSN a établi le bilan 2017 des résultats de la surveillance des expositions professionnelles aux rayonnements ionisants pour les 384 198 travailleurs regroupant 360 694 travailleurs des activités civiles (nucléaire, industrie, recherche, médecine) et des installations et activités intéressant la défense, dans le secteur public ou privé, ainsi que 23 504 travailleurs exposés à la radioactivité naturelle. *IRSN, septembre 2018.*

- [Modalités de surveillance de l'exposition des travailleurs](#)
- [Méthodologie et données du bilan annuel de l'exposition des travailleurs](#)
- [Bilan 2017 de l'exposition professionnelle aux rayonnements ionisants en France](#)

Syndrome collectif inexpliqué chez les salariés d'une administration territoriale publique de Nouvelle Aquitaine : Début 2017, la Cellule régionale de Santé publique France est sollicitée pour un syndrome collectif inexpliqué avec survenue de symptômes récurrents touchant les salariés d'une administration. Ces symptômes sont apparus après l'intégration d'un bâtiment entièrement rénové et l'instauration d'une nouvelle organisation de travail. Des investigations ont été menées avec un groupe d'expertise multidisciplinaire. *Santé Publique France/INVS le 02/01/2019.*

- [Lire l'article.](#)

Sur le web

EVREST : le questionnaire 2019 est disponible sur le site dédié ainsi que de nombreux outils et publications (Affiches, triptyque salariés). *Evrest, décembre 2019.*

- [Consulter le site.](#)

Groupe d'alerte en santé au travail : GAST. En réponse à l'accroissement des sollicitations relatives à des événements de santé inhabituels survenant sur les lieux de travail, Santé publique France a mis en place un dispositif régionalisé, les Groupes d'alerte en santé travail ou Gast. L'objectif est d'organiser en région une réponse adaptée et rapide à ces signalements en milieu professionnel, souvent motivés par la suspicion d'un regroupement de cancers ou par la survenue d'un syndrome collectif inexpliqué. *Santé Publique France /INVS, décembre 2018.*

- [Lire le bulletin n°6 du GAST.](#)

Substances CMR mise à jour : La liste des substances CMR intègre les dispositions de la 13e adaptation au progrès technique (ATP) du règlement CLP. Elle est désormais disponible intégralement en français. *CNRS/PRC janvier 2019.*

- [Lire l'article en ligne.](#)

La boîte à outils

Horaires irréguliers : l'EPSAT Vosges met en ligne une brochure avec quelques recommandations et conseils qui peuvent être mises en œuvre facilement et qui limiteront les effets sur la santé du travail en horaires irréguliers. 2018, 16 pages.

- [Télécharger la brochure.](#)

Mémo sur le bruit ! Quels sont les dangers pour votre santé ? Quelles précautions prendre ? Ce mémo vous apporte les réponses. IRIS – ST 2018

- [Télécharger le mémo.](#)

Prévenir le harcèlement sexuel au travail : repères pour les RH. Face à une situation qui touche un grand nombre de personnes de profils très variés, face à une parole en voie de libération mais qui gagne à être encore encouragée, les DRH ont voulu faire le point, identifier leurs difficultés et diffuser des bonnes pratiques. Basé sur le travail de groupe, ce livre blanc vise à donner des repères et des clés aux RH désireux de prévenir le harcèlement sexuel en entreprise à travers des actions concrètes. Il se veut également être une ressource pour celles et ceux qui auront un ou plusieurs cas à traiter dans leur entreprise. ANDRH le 28/01/2019.

- [Lire le communiqué de presse et télécharger le livre blanc.](#)

Pour aller plus loin

- [Annexe 1 : Procédure de signalement d'une situation individuelle](#)
- [Annexe 2 : Questionnaire d'enquête auprès des collaborateurs](#)
- [Annexe 3 : Questionnaire d'enquête auprès des managers](#)

Guide Prév'Up : prévenir l'usure professionnelle. Le guide Prév'Up diag fait partie d'une boîte à outil complète sur le sujet. Il vise à clarifier les enjeux d'une démarche de diagnostic de prévention de l'usure professionnelle et à aider les entreprises à définir une stratégie de diagnostic adaptée à leurs enjeux. ARACT Auvergne Rhône Alpes, janvier 2019.

- [Télécharger le guide pour le diagnostic](#)
- [Télécharger le guide pour l'action](#)

Le service de santé au travail d'Angers a mis en ligne 4 brochures de prévention :

- [Les agents CMR](#) - Cancérogènes, Mutagènes ou toxiques pour la Reproduction
- [La Fiche de Données de Sécurité](#) - FDS
- [Prévenir les risques professionnels](#) - Petite enfance
- [Les cantines scolaires](#) - Petite enfance

Métiers du BTP et du paysage : mémo « les vibrations mains/bras et ensemble du corps ». L'utilisation d'équipements électroportatifs, guidés manuellement ou d'engins de chantier est source de vibrations qui se propagent dans les mains et les bras ou dans l'ensemble du corps. Ces vibrations peuvent avoir des répercussions sur la santé et la sécurité des travailleurs du BTP et du paysage. IRIS – ST 2018, 10 pages.

- [Téléchargez le mémo](#)

Soudage : Outil d'aide à l'estimation du niveau de risque chimique par inhalation, propre à l'activité « soudage ». Cet outil rend possible l'identification des facteurs de risque spécifiques aux produits de décomposition, mais, il ne prend pas en considération les activités connexes au soudage (meulage, entretien des électrodes, contrôle, ressuage, passivation...) ainsi que des conditions particulières tels que le travail en milieu confiné, le travail en extérieur ou encore la coactivité. AST Lor'N, décembre 2018, 19 pages.

- [Télécharger le document.](#)

Fumées de soudage : Plaquette de prévention publiée par le service de santé au travail Prévention et santé au travail OPSAT. *Mise à jour, octobre 2018.*

- [Télécharger la brochure.](#)

La légionellose : Fiche pratique publiée par STL Limousin – 09-2019, décembre 2018.

- [Télécharger le document](#)

Les chiffres en plus

Près de 6700 accidents du travail : La Carsat du Centre-Ouest vient de publier les chiffres de la sinistralité professionnelle sur son territoire, le Poitou-Charentes et le Limousin. Ce dernier connaît une légère augmentation de ses statistiques. *Le Populaire du Centre, le 11/01/2019*

- [Lire l'article.](#)

Evolutions et Relations en Santé au Travail : actualités de l'observatoire Evrest : Plus de 450 000 questionnaires enregistrés et 1300 Evrest en entreprise de plus de 50 salariés, premières analyses longitudinales, rapports nationaux et régionaux avec données redressées, rapports par service de santé au travail... retour sur les récentes actualités de l'observatoire Evrest. *Présanse le 29/01/2019.*

- [Lire l'article.](#)

Publication des premiers bulletins de santé publique dédiés au tabac pour chaque région de France : En 2017, selon les données du Baromètre de Santé publique France, on comptait un million de fumeurs quotidiens de moins en un an. Cette baisse historique s'inscrit dans un contexte fort de lutte contre le tabagisme, avec la mise en place de mesures importantes du Plan national de réduction du tabagisme (PNRT) en 2016 et d'une stratégie de prévention toujours plus proche des fumeurs : lancement de Mois Sans Tabac, création de la nouvelle application de Tabac info service... *Santé publique France, 29/01/2019.*

- [Bulletin de santé publique Nouvelle Aquitaine. Janvier 2019.](#)

La grippe s'installe en Nouvelle Aquitaine : Passage en phase pré-épidémique.

SOS Médecins : Activité en hausse avec 466 consultations enregistrées en semaine 01-2019 soit 3,9% de l'activité totale. Cas graves de grippe : depuis le début de la surveillance au 1er novembre 2018, sept cas ont été signalés.

- [Télécharger le point épidémiologique au 30 janvier 2019 – INVS -](#)

Nouveautés INRS

Nouveautés

- [ED 4350](#) : Champs électromagnétiques - Les ondes électromagnétiques. Actions et effets sur le corps humain (version papier disponible en février 2019)
- [ED 6312](#) : Mon métier : Charpentier/Menuisier. Les risques sur le chantier, c'est mon affaire

- [ED 6313](#) : L'habilitation électrique. Opérations sur véhicules et engins (version papier disponible en février 2019)
- [ED 6315](#) : Acquisition et intégration d'un exosquelette en entreprise (version papier disponible en février 2019)
- [ED 6316](#) : Scies à ruban à table (web uniquement)
- [ED 6330](#) : Conception des dispositifs de captage sur machines à bois (web uniquement) - Remplace ED 841

Nouvelles éditions (annulent et remplacent les éditions précédentes)

- [ED 85](#) : Eclairage artificiel au poste de travail
- [ED 922](#) : Mieux vivre avec votre écran
- [ED 6040](#) : Mal au dos. Osez bouger pour vous soigner
- [ED 6057](#) : Les lombalgies : les comprendre, les prévenir
- [ED 6132](#) : Les fumées de soudage et des techniques connexes
- [ED 6253](#) : Manipulation de produits chimiques. Comment lire la fiche de données de sécurité
- [ED 6098](#) : Centres de tri de déchets recyclables secs ménagers et assimilés issus des collectes séparées
- [ED 4204](#) : Champs électromagnétiques - La réglementation en milieu professionnel
- [ED 4209](#) : Champs électromagnétiques - L'imagerie par résonance magnétique (version papier disponible en février 2019)
- [ED 4218](#) : Champs électromagnétiques - Contrôle par magnétoscopie. Démagnétisation (version papier disponible en février 2019)
- [ED 4299](#) : Repérer et prévenir le risque professionnel à domicile. Livret d'accompagnement
- [ED 6060](#) : Faire face au feu
- [TJ 20](#) : Aide-Mémoire Juridique - Prévention des incendies sur les lieux de travail

Abandon

- ED 841 : Conception des dispositifs de captage sur machines à bois (remplacée par [ED 6330](#))

Fiches toxicologiques - 09/01/2019 -

Nouvelles éditions : FT 178 (Résorcinol) et FT 239 (Acide peracétique)

- [Acide peracétique \(FT 239\)](#)
- [Résorcinol \(FT 178\)](#)
- [Acétone \(FT 3\)](#)
- [2-\(2-Éthoxyéthoxy\)éthanol et son acétate \(FT 255\)](#)
- [2-\(2-Butoxyéthoxy\)éthanol et son acétate \(FT 254\)](#)
- [Amiante \(FT 145\)](#)

Congrès, colloques, conférences

Les pratiques innovantes en service de santé au travail interentreprises. 13e Journée nationale de l'AFISST : Cette journée nationale de l'AFISST sur le thème des " pratiques innovantes en service de santé au travail interentreprises " s'est intéressée aux innovations nécessaires en termes de sensibilisation et d'implication des entreprises à la prévention des risques professionnels pour faire face aux innovations technologiques et organisationnelles. A également été évoquée la nécessité, pour les services de santé au travail, d'innover en leur sein propre afin de poursuivre au mieux leurs missions. *Références en santé au travail - TD 260, décembre 2018, 8 pages.*

- [Lire l'article.](#)

Les conférences du colloque IRSST 2018 disponibles en ligne : Le marché du travail est de plus en plus marqué par l'évolution du contexte sociodémographique. Le vieillissement de la population s'accélère, entraînant d'importants enjeux de disponibilité de la main-d'œuvre. Pour y faire face, diverses avenues sont envisagées dont le maintien ou le retour au travail de travailleurs expérimentés. Une présence plus soutenue des jeunes travailleurs est également anticipée. *IRSST, le 17/01/2019.*

- [Découvrez ou visionnez à nouveau les conférences](#)

Notions de responsabilités : quelles applications dans l'exercice infirmier en santé-travail ?
L'ISTNF a organisé deux journées d'études destinées aux infirmiers de santé-travail les 11 et 12 octobre 2018 dans les locaux de l'IRA de Lille autour du rôle propre infirmier. Le soin infirmier revêt trois dimensions, relationnelle, éducative et technique : dans chacune, le rôle propre est présent. *ISTNF le 29/01/2019.*

- [Téléchargez la restitution](#)

Bonne et mauvaise position de travail



"En quelle situation les jeunes filles doivent coudre, lire, travailler en tapisserie, etc... »
Ouvrage : L'orthopédie ou l'art de prévenir et de corriger dans les enfants les difformités du corps [18ème]

Source : [BIU santé Paris.](#)

